

LES FACTEURS SOCIAUX DE LA CRIMINALITÉ EN TURQUIE

par

Dr. Nurullah KUNTER

Docent de Droit criminel à l'Université d'Istanbul

§ I. — LES ETUDES FAITES EN TURQUIE POUR METTRE EN EVIDENCE LES FACTEURS SOCIAUX ET LES METHODES EMPLOYEES.

Les recherches scientifiques qui ont pour but de mettre en évidence les facteurs, y compris sociaux, du crime, continue à se développer en Turquie depuis 1931. Il est vrai qu'au début le problème était abordé du point de vue de la criminalité infantile. Dans ces derniers temps, une vaste enquête faite par l'Institut turc de criminologie de l'Université d'Istanbul sur les condamnés du chef d'homicide a beaucoup contribué à dégager les facteurs sociaux de ce crime.

Dans les recherches entreprises jusqu'à maintenant les méthodes ci-dessous ont été employées :

A. — LA STATISTIQUE.

L'Office central de statistique de Turquie élabore depuis 1935 "la statistique des condamnés". Cette statistique est basée sur les bulletins individuels remplis par les tribunaux. L'Office a, jusqu'à ce jour, publié la statistique des condamnés pour les années 1935 à 1942. M. Aybar, le regretté professeur de statistique, avait utilisé les résultats de cette statistique dans sa remarquable étude intitulée "les condamnés et les crimes en Turquie", publiée en 1946 dans la Revue de l'Ecole des sciences politiques, ainsi que M.

(*) Rapport présenté au 2^e Congrès International de Criminologie (Paris, 1950).

Sebük, alors substitut de Procureur général près la Cour de Cassation, dans sa "Criminologie", publiée en 1942. La statistique des condamnés se trouvant dans les prisons est aussi dressée par la Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires. Comme elle n'est pas publiée, cette statistique n'est pas à la portée de tous les chercheurs. Les résultats des recherches faites sur les données de cette statistique par M. Tan, lorsqu'il y travaillait comme juge détaché, sont publiés dans un article intitulé "L'enfant et la punition". On y rencontre quelques réflexions sur les facteurs sociaux de la criminalité infantile turque.

B. — L'ENQUETE.

Dans quelques travaux, nous constatons l'emploi de la méthode d'enquête. La première enquête porta sur 732 enfants coupables se trouvant le 1er Décembre 1931 dans les prisons turques. C'était une enquête privée, conçue et dirigée, avec la bienveillance des autorités, par M. Malik, spécialiste en psychologie des enfants. Les résultats de ces travaux ont été publiés sous le titre de "L'enfance coupable en Turquie". L'enquête la plus vaste et la plus détaillée a été entreprise par l'Institut turc de criminologie de l'Université d'Istanbul, sur les directives de son directeur, M. Taner, professeur ordinaire de droit criminel. Cet Institut, fondé en 1944 a, pour ses débuts, décidé de faire une étude approfondie sur les problèmes relatifs à l'homicide, crime dont le nombre déjà élevé ne cesse d'augmenter en Turquie. Une mission, présidée par M. Dönmezer, alors professeur agrégé de droit criminel, composée de presque tous les assistants de la Faculté de Droit d'Istanbul, de M. Kerimoğlu, assistant de pédagogie à la Faculté des Lettres, a été envoyée, à titre d'essai, à la Colonie pénitentiaire d'Imrali, où le nombre des condamnés du chef d'homicide s'élevait à 766. A la suite de cet essai, il a été ajouté aux bulletins individuels d'autres questions pour le reste de l'enquête. L'Institut a envoyé des enquêteurs spéciaux aux prisons où se trouvaient en grand nombre les condamnés en question. Dans les autres prisons les Procureurs de la République ont fait l'enquête et rempli les bulletins. L'enquête a duré un an. Le nombre total des condamnés qui ont été l'objet de cette enquête criminologique est de 6.386. Il convient d'ajouter que ce chiffre n'indique pas le total des con-

damnés pour homicide subissant leurs peines dans tous les établissements pénitentiaires turcs et interrogés en un jour déterminé; il s'agit du total des condamnés que l'on y a rencontrés au cours de l'enquête. Les résultats du dépouillement et du classement sont fixés en 78 tableaux, accompagnés de graphiques et publiés en turc et en français, sous le titre de "Statistique criminologique relative aux condamnés pour homicide en Turquie". Ajoutons que cette publication est distribuée gratuitement à tous ceux qui en font la demande.

L'Institut turc de criminologie de l'Université d'Istanbul a entrepris une autre enquête, à la demande des Ministères intéressés. Cette enquête porte sur la criminalité infantile turque. On a d'abord fait un essai sur 112 enfants condamnés se trouvant le 17 Juillet dans neuf prisons turques. Ensuite, les 163 enfants se trouvant le 19 Septembre 1946 à la Maison d'éducation surveillée d'Ankara ont été l'objet d'une enquête faite par M. Şensoy, alors assistant de droit criminel à l'Université d'Istanbul. Cette enquête, après ces deux essais, a été étendue à tous les enfants se trouvant dans toutes les prisons turques le 15 février 1947. Les travaux de dépouillement et de classification sont en cours.

C. — LA MONOGRAPHIE.

Dans d'autres études criminologiques, c'est la méthode monographique qui est employée. Dans les monographies criminologiques, les recherches portent, d'une façon très détaillée, sur une partie de la criminalité ou sur un groupe de criminels considéré comme typique à l'égard d'un fait anti-social. La brochure de M. Gökay, prof. de psychiatrie à la Faculté de Médecine, intitulée "La criminalité infantile en Turquie" publiée en 1938, est une monographie qui a pour base les données statistiques de l'Institut médico-légal d'Istanbul sur les enfants traduits en Justice et qui lui sont confiés pour l'examen du discernement. En 1940, un juriste, M. Ağaoğlu et une pédagogue Mme Taşkıran, sa soeur, ont entrepris une enquête privée sur 86 enfants de la maison d'éducation surveillée d'Ankara et publié les résultats de leurs recherches dans un livre dont le titre est "Nos enfants criminels". La brochure, publiée en 1941 par M. Öğüt, médecin en chef de la

prison centrale d'Istanbul, est aussi une monographie basée sur l'expérience et porte le titre d'"Enfants coupables et vagabonds".

En 1942, les étudiants du séminaire de droit criminel ont, sous la direction de leurs professeurs, fait une enquête sur 58 enfants condamnés se trouvant dans les prisons d'Istanbul et d'Üsküdar (Scutari). Les résultats de ces recherches ont été interprétés et expliqués par M. le professeur Dönmezer dans une conférence donnée à l'Ecole des Sciences politiques. Le texte de cette conférence est publié sous le titre de : " La criminalité infantile, ses différentes sortes, ses causes et ses facteurs". M. Taşcıoğlu, licencié ès lettres, section philosophie, a fait une remarquable thèse de licence en 1943 sur la sociologie criminelle, basée surtout sur ses recherches monographiques dans les prisons d'Istanbul et de Çanakkale (Dardanelles). Une partie de cette thèse, qui est intitulée "Essai sur les facteurs sociaux criminogènes" est publiée dans la "Revue de sociologie". Nous pouvons citer encore comme exemples de recherches monographiques deux travaux des étudiants de la Faculté de Droit d'Ankara, l'un sur les condamnés de la prison pour femmes de Kayseri (1946), l'autre sur les condamnés de la colonie pénitentiaire d'Imralı (1947). Les résultats de ces travaux sont publiés dans deux brochures intitulées, l'une "Les systèmes d'exécution pénale et la colonie pénitentiaire d'Imralı", l'autre "Recherches sur les femmes criminelles".

§ II. — L'EXAMEN DES METHODES.

Aucune des méthodes employées pour déterminer les facteurs sociaux de la criminalité ne peut échapper à la critique.

A. — LA STATISTIQUE.

1) La statistique ne traduit qu'imparfaitement la réalité. Elle ne fait qu'exprimer en langage numérique le phénomène social qu'est le crime. Bien que plus aisé pour faire connaître les corrélations entre plusieurs phénomènes, ce langage est insuffisant pour la science du crime. Pour mettre en lumière la complexité de la réalité, ses aspects et ses nuances, il faut qu'on la traduise aussi

en langage qualitatif. C'est à quoi s'emploie la méthode d'enquête et surtout la méthode monographique.

2) Le caractère de la méthode statistique est d'être basée sur l'étude des ensembles ou des masses. Si l'on veut dégager les caractères les plus fréquents, les tendances les plus communes, il faut nécessairement observer un grand nombre d'unités afin de réunir tous les cas possibles et de classer ensemble tous ceux qui présentent des analogies. Mais l'étude des masses ne révèle que les analogies. Les facteurs criminogènes, même sociaux, peuvent changer d'un crime à l'autre. Si l'on prend tous les crimes à la fois, on ne peut que trouver les facteurs communs à tous les crimes ou à la majorité de ceux-ci et les facteurs spécifiques d'un seul crime ou d'un groupe de crimes nous échappent. Prenons l'exemple d'une criminalité composée de trois crimes A, B, et C. Supposons qu'il y ait une corrélation de 0,99 pour la pauvreté en ce qui concerne le crime A, une corrélation de 0,99 pour la transformation sociale en ce qui concerne le crime B et une corrélation de 0,99 pour la désorganisation familiale en ce qui concerne le crime C. Si l'on étudie la criminalité comme un phénomène de masse, on trouvera une corrélation de 0,33 pour chacun de ces trois facteurs et on ne saura jamais, par exemple, le rôle décisif de la pauvreté dans le crime A.

3) La statistique ayant pour objet un grand nombre de crimes ou de criminels, les questionnaires doivent nécessairement être succincts. En effet, d'après un des principes généraux de cette méthode, la notation statistique doit être limitée, car le statisticien ne peut tenir compte de tout. Or, avec ces questionnaires réduits, il est impossible de voir même un seul fait incriminé dans tous ses détails.

4) Les relevés statistiques, directs naturellement (car, au fond, il n'y a de relevé statistique que le relevé direct), exigent le concours d'un nombre considérable d'agents. Or, plus les agents sont nombreux, plus il est difficile de trouver des agents remplissant les conditions nécessaires : compétence, sincérité et impartialité. Inutile d'ajouter qu'avec les agents indifférents et peu scrupuleux on ne peut arriver à des résultats satisfaisants.

B. — L'ENQUETE.

L'enquête ne porte pas sur tous les faits constituant un ensemble. Parfois, elle envisage un phénomène particulier ou seulement un des aspects de ce phénomène ; parfois, elle ne considère que certaines manifestations du phénomène sur lequel elle porte. En somme les enquêtes sont des recherches qui offrent un caractère moins général que les travaux statistiques proprement dits. En criminologie, l'enquête porte généralement, non pas sur la criminalité toute entière, mais sur un seul fait incriminé. Tel est le cas dans l'enquête faite par l'Institut turc de criminologie de l'Université d'Istanbul sur tous les condamnés du chef d'homicide se trouvant dans toutes les prisons turques. Il est vrai que le caractère des enquêtes est un sujet de discussion. L'opinion qui les considère comme une sorte de statistique nous paraît raisonnable. En effet, l'enquête est moins étendue mais plus profonde que la statistique proprement dite.

L'inconvénient de l'enquête criminologique est que, plus l'enquête est détaillée, plus on obtient des réponses qui ne traduisent pas la réalité. Pour aller au fond des choses, il faut le plus souvent poser des questions touchant au domaine de la vie privée. Or, le sujet, soit par pudeur, soit par intérêt, donne des réponses souvent dissimulées à ces questions.

C. — LA MONOGRAPHIE.

La méthode monographique est employée pour l'étude des faits isolés et non pour les phénomènes de masse. Elle affecte une forme plutôt qualitative que quantitative. La monographie est plus détaillée que l'enquête et encore davantage que la statistique. Elle est, d'autre part, plus descriptive que l'enquête. En criminologie, la monographie revêt la forme dite des sondages. On n'interroge qu'une partie des criminels, même s'il s'agit d'une seule infraction. De là découle la possibilité de conclusions erronées. Il est vrai qu'on pourrait s'entourer d'un certain nombre de précautions afin que la fraction de l'ensemble sur laquelle l'enquête porte soit déterminée de telle sorte qu'elle reproduise une image réduite mais fidèle de cet ensemble. Quelles sont ces précautions ? Que

faire pour que les échantillons soient représentatifs de l'ensemble ? Comment choisir les échantillons ? Quel doit être leur nombre ? C'est dans la solution de ces problèmes que se présentent les difficultés de cette méthode.

§ III. — SUGGESTIONS CONCERNANT LES METHODES POUR LES RECHERCHES ULTERIEURES.

1) On ne doit pas chercher à établir une distinction nette qui n'existe d'ailleurs pas, entre l'enquête et la monographie. Elles ne se distinguent l'une de l'autre que par des nuances subtiles. Encore faut-il ne pas insister là-dessus. Avec le développement de la statistique, toutes ces méthodes se sont enchevêtrées dans la pratique. Par exemple, une enquête sur l'homicide commis dans un pays peut bien être considérée comme une statistique car l'homicide s'il est un phénomène de masse, un ensemble ayant des aspects différents, est aussi un phénomène particulier vis-à-vis de la criminalité. De même, les recherches criminologiques faites d'après la méthode monographique se basent dans la plupart des cas sur des données de la statistique et des enquêtes partielles.

C'est pour cela que d'aucuns comptent, non sans raisons, les enquêtes et les monographies parmi les modalités du relevé indirect qui est une des deux espèces du relevé statistique.

2) Pour les méthodes criminologiques dont le but est de mettre en évidence les facteurs criminogènes de toutes sortes, il est à conseiller de donner la préférence à l'enquête. Le fait criminel ne devrait pas, en principe, être englobé dans la criminalité. En réalité il n'y a pas de crime, il y a des crimes. Ce que l'auteur commet, c'est par exemple l'homicide ou le vol, mais non pas du tout le crime qui est une conception abstraite. On devrait alors chercher à expliquer le mécanisme et les causes d'un crime donné. C'est par cette méthode qu'on pourra connaître les facteurs sociaux aussi bien génériques que spécifiques du crime étudié. Inutile d'ajouter que toutes les précautions, y compris la contre-enquête, devraient être prises pour le bon fonctionnement de l'enquête.

3) La préférence donnée à l'enquête ne devrait pas empêcher l'emploi des autres méthodes. On devrait contrôler et compléter les résultats obtenus par les études plus générales mais détaillées (la statistique proprement dite) et par les études moins générales mais plus détaillées (la monographie). Parmi ces dernières, une importance toute spéciale doit être attachée à des recherches échologiques et biographiques.

4) La statistique, l'enquête et la monographie sont des méthodes inductives. Il y a aussi la méthode déductive. La criminologie, comme toutes les sciences, devrait employer concurremment les deux méthodes principales. A quoi bon observer, si on n'arrive pas à formuler des lois ? Donc, il faut joindre à l'observation le raisonnement déductif. Comme le disait Schmoller, "l'induction et la déduction nous sont aussi nécessaires pour raisonner que les deux jambes pour marcher".

§ IV. — LES RESULTATS DES RECHERCHES DONT LE BUT EST DE METTRE EN EVIDENCE LES FACTEURS CRIMINOGENES SOCIAUX.

Les recherches entreprises jusqu'à maintenant ont donné les résultats suivants en ce qui concerne les principaux facteurs sociaux de la criminalité turque.

A. — FACTEURS RELATIFS AU MILIEU FAMILIAL

1) *Etat civil.*

L'influence de l'état civil sur la criminalité générale et surtout sur l'homicide est étudiée en Turquie.

a) Criminalité générale.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des condamnés d'après leur état civil.

Année de condamnation	Célibataires	%	Mariés	%	Veufs et divorcés	%
1935	14691	32,3	30123	66,5	536	1,2
1936	20826	29,9	48015	68,8	877	1,3
1937	23194	30,6	51498	68,	1051	1,4
1938	22254	30,6	49668	68,1	1026	1,4
1939	24153	28,8	58564	69,8	1124	1,4
1940	25087	28,9	60629	69,7	1186	1,4
1941	25229	30,5	56229	68,1	1101	1,4
1942	24274	28,8	59385	70,2	861	1,0
1935-42	179708	29,9	414111	68,8	7762	1,3

Si l'on compare les pourcentages d'état-civil de la population masculine turque, avec les pourcentages d'état-civil de la criminalité, on obtient le tableau suivant :

Etat civil	Chiffre absolu (recensement de 1935)	Pourcentage de la population	Pourcentage de la criminalité	Taux	Taux des mariés ramené à 100
Célibataires (plus de 15 ans)	960463	22,7	29,8	128	142
Mariés	3160367	74,4	68,8	92	100
Veufs ou divorcés	123585	2,9	1,3	45	49

Il résulte de ce tableau que les célibataires commettent des crimes 1,42 fois plus que les personnes mariées, tandis que les veufs et les divorcés en commettent presque la moitié (0,49).

b) L'homicide.

Les résultats de l'enquête sur les condamnés pour homicide sont les suivants :

Etat civil des condamnés masculins	Chiffre absolu	Pourcentage de l'homicide
Célibataires	2076	33,6
Mariés	3342	54
Veufs	597	9,7
Divorcés	170	2,7
Total	6185	100

Voici le tableau comparatif des pourcentages d'état civil de la population et de l'homicide.

Etat civil	Chiffre absolu	% de la population	% de l'homicide	Taux	Taux ramené à 100
Célibataires	940463	22,7	33,6	148	202
Mariés	3160367	74,4	54	73	100
Veufs	110412	2,6	9,7	373	511
Divorcés	13173	0,3	2,7	900	1233

La conclusion à tirer de ce tableau est que ce sont les gens mariés qui commettent le moins l'homicide et les célibataires le double. Le taux est plus élevé chez les veufs et le plus élevé est chez les divorcés. En effet les veufs commettent l'homicide cinq fois et les divorcés douze fois plus que ceux qui sont mariés.

c) La comparaison des chiffres concernant la criminalité générale et l'homicide.

Si l'on compare les chiffres concernant la criminalité générale et l'homicide, on constate que les taux des criminels célibataires, mariés, veufs et divorcés diffèrent selon qu'il s'agit de la criminalité générale ou de l'homicide. Les pourcentages des célibataires sont de 29,9% en moyenne pour la criminalité générale et de 33,6% pour l'homicide. Comme la différence n'est pas grande, nous pouvons en conclure que le célibat ne joue pas un rôle relativement grand dans l'homicide. Le pourcentage de la criminalité des gens mariés est de 68,8% tandis que le pourcentage d'homicide n'est que de 54%. De là, nous concluons que les hommes mariés commettent moins d'homicides par rapport à d'autres crimes. C'est surtout chez les veufs et les divorcés que nous constatons un grand écart, 1,3% contre 12,4%. Le fait que les veufs et les divorcés qui ont un taux de criminalité générale des plus bas commettent l'homicide à des proportions des plus élevées doit attirer l'attention sur les facteurs individuels et montre à quel point un facteur social peut devenir un facteur relatif à la personnalité du délinquant.

2) Union illégale.

On doit convenir que les dispositions du Code civil turc régissant le mariage ne sont pas strictement suivies, surtout à la cam-

pagne. Un assez grand nombre de citoyens se contentent, pour des raisons d'ordre social et économique, du mariage religieux ; il en est qui ne voient la nécessité ni du mariage religieux ni du mariage civil. Le problème des enfants illégitimes étant ainsi soulevé, on a été obligé de remédier à cet état des choses en déclarant légitimes les enfants nés d'union illégale par des lois promulguées de temps en temps. Le rapport publié par le Ministre de la Justice, à la suite d'une enquête faite en 1942 sur les unions illégitimes nous apprend que cet état de fait provient ou de l'union libre ou de la polygamie, bien que celle-ci soit défendue et sanctionnée par le Code pénal. Parmi les causes de cet état de fait, sont la non-application du Code civil, la croyance que le mariage religieux suffit, le souci d'avoir un fils, l'intérêt suscité par la main-d'oeuvre de la femme. Ces unions illégales, la sensibilité pour ce qui touche l'honneur et l'esprit de vantardisme aidant, jouent un rôle assez important surtout dans les homicides perpétrés en Turquie. L'enquête criminologique faite sur 6386 condamnés pour homicide a relevé que 1203 criminels avaient agi pour des motifs concernant la femme. Il est permis de croire que la cause d'une grande partie de ces drames passionnels réside dans ces faux ménages.

3) Désagrégation familiale.

L'influence de la désagrégation familiale sur les enfants coupables est aussi étudiée de deux points de vue, celui de la criminalité générale et celui de l'homicide.

L'enquête criminologique sur les condamnés pour homicide a donné les résultats suivants :

Total des condamnés qui étaient âgés de plus de plus de 11 et de moins de 19 ans lors du crime. (Les enfants dont on n'a pas pu établir si les parents vivaient ou étaient morts lors du crime ne sont pas pris en considération).	764	
Les condamnés dont le père était mort avant le crime	278	36,4%
Les condamnés dont la mère était morte avant le crime	166	21,7%

L'enquête criminologique sur les enfants coupables se trouvant dans les prisons, dont les travaux de dépouillement et de classification sont en cours, nous a permis, elle aussi, de dresser le tableau suivant :

Total des enfants dont on a pu établir que les parents vivaient ou étaient morts lors du crime :	968	
Enfants dont le père était mort	263	27,2%
Enfants dont la mère était morte	151	15,6%

Il résulte de ces deux tableaux que la disparition de l'un des parents, notamment celle du père, a une influence profonde dans la criminalité infantile turque. Cette influence est encore plus néfaste lorsqu'il s'agit de l'homicide.

L'influence criminogène de la désagrégation familiale s'explique par l'influence des parents, surtout du père, sur la formation et l'évolution de la personnalité des enfants. Et ceci nous prouve qu'un facteur social peut bien devenir un facteur constitutionnel.

4) Famille délinquante.

Nous empruntons les chiffres suivants à la statistique criminologique sur les condamnés pour homicide :

Condamnés pour homicide	6386	
Condamnés ayant des proches délinquants	975	15%
Nombre de proches délinquants		

Si l'on étudie les crimes que les proches ont commis, on obtient le tableau suivant :

Proches délinquants dont le crime a pu être établi	1075	
Proches qui ont commis l'homicide	824	77%
Proches qui ont commis des coups et blessures	78	4%
Proches qui ont commis des crimes contre la personne	902	83%

Ces deux tableaux nous montrent que les mauvais exemples dans la famille ont une grande influence sur la criminalité. Toute-

fois il n'est pas douteux que dans cette influence, celle de l'hérédité joue un certain rôle qu'il faudra étudier.

L'influence criminogène des mauvais exemples familiaux est d'ailleurs démontrée par le tableau suivant dressé suivant le degré de parenté du proche avec le condamné pour homicide :

Ascendants :	105	
Père	7	
Grand'mère	16	
Total	<u> </u>	128
Descendants :		
Fils	20	
Fille	7	
Total	<u> </u>	27
Frères et soeurs		266
Conjoints		24
Oncles et tantes :		
Oncle paternel	119	
Oncle maternel	91	
Tante paternelle	1	
Tante maternelle	8	
Total	<u> </u>	219
Autres proches de sang		302
Parents alliés		28
Total des proches délinquants dont on a pu établir le degré de parenté		<u><u>994</u></u>

On voit que 664 condamnés pour homicide sur 994, c'est-à-dire 67%, ont des ascendants, descendants, frères et soeurs, conjoints, oncles et tantes délinquants.

La statistique sur les condamnés pour homicide a aussi établi que, parmi 975 condamnés qui avaient des proches délinquants, 139 jugeaient favorablement leurs proches, 135 les aimaient, tandis que 134 éprouvaient de la pitié envers eux et 250 les blâmaient.

Inutile d'ajouter qu'il faut se méfier de la sincérité des criminels lorsqu'ils répondent qu'ils blâment leurs proches délinquants ou qu'ils éprouvent de la pitié envers eux. Mais ce qui est sûr, c'est que ceux qui disent qu'ils les aiment et les approuvent sont sincères. Le fait que le total de ces derniers est de 274 et leur pourcentage 32%, nous montre combien est grande l'influence des proches aimés et dont le crime est approuvé, sur la criminalité en général et sur la perpétration du même crime en particulier.

8. — FACTEURS RELATIFS AU MILIEU SOCIAL.

1) Zones de délinquants.

L'enquête sur 6386 condamnés pour homicide et celle sur 974 enfants criminels se trouvant dans les prisons, dont 520 ont commis l'homicide, nous permet d'avoir une idée exacte sur la répartition des homicides dans toute la Turquie. Voici le tableau montrant les taux respectifs de chaque département :

Départements	Population (recensement de 1935)	Nombre de cond pour homicide	Condam. pour homicide par 100.000 habit.	Nombre d'enfants condamnés pour homicide	Enfants condamnés pour homicide par million d'habitants
Afyon Karahisar	299248	162	54,14	13	43,4
Ağrı	103244	30	29,05	1	9,7
Amasya	128113	57	44,49	2	15,6
Ankara	534261	275	51,47	25	46,8
Antalya	242609	88	36,27	14	57,7
Aydın	261078	113	43,28	8	30,6
Balikesir	460877	170	36,88	11	23,8
Bilecik	124314	41	32,98	3	24,1
Bingöl	62107	18	28,98	0	0
Bitlis	58223	21	36,06	1	17,1
Bolu	248027	117	47,17	10	40,3
Burdur	11400	55	49,37	4	34,9
Bursa	443867	194	43,70	10	22,5
Çanakkale	243287	50	20,55	3	12,3

Départements	Population (re- censement de 1935)	Nombre de cond pour homicide	Condam. pour homicide par 100,000 habit.	Nombre d'en- fants condamnés pour homicide	Enfants condam- nés pour homi- cide par million d'habitants
Çankiri	177587	59	33,22	6	33,7
Çoruh	143267	38	26,52	2	13,9
Çorum	284773	123	43,19	17	59,7
Denizli	270327	139	51,42	9	33,3
Diyarbakir	213281	117	54,85	9	42,2
Edirne	184840	40	21,64	2	10,8
Elaziğ	174168	119	68,32	5	28,7
Erzincan	158377	23	14,52	1	6,3
Erzurum	325758	58	17,80	3	9,2
Eskişehir	183205	68	31,65	4	21,8
Gaziantep	278566	111	39,84	29	104,1
Giresun	260154	108	41,51	6	23,1
Gümüşhane	162667	39	23,97	4	24,5
Hakkâri	32924	29	27,33	0	0
Hatay	237362	49	20,64	8	33,7
Içel	241236	81	33,57	4	16,5
İsparta	166441	57	34,24	8	48,0
İstanbul	883599	149	16,86	7	7,9
İzmir	597812	238	39,81	12	20,0
İzmit	335292	136	40,56	0	0
Kars	305536	55	18,00	0	0
Kastamonu	367881	213	57,89	25	67,9
Kayseri	310458	104	33,49	9	28,9
Kirklareli	172697	38	22,00	5	28,9
Kırşehir	141450	108	76,35	4	28,2
Konya	569448	297	52,15	8	14,0
Kütahya	347682	149	42,85	7	20,1
Malatya	385388	174	45,14	18	46,7
Manisa	425275	181	42,56	10	23,5
Maraş	188877	84	44,47	14	74,1
Mardin	230782	126	54,59	6	25,9
Muğla	196772	74	37,60	5	25,4

Départements.	Population (recensement de 1935)	Nombre de cond pour homicide	Condam. pour homicide par 100,000 habit.	Nombre d'enfants condamnés pour homicide.	Enfants condamnés pour homicide par million d'habitants
Muş	65985	57	86,38	2	30,3
Niğde	251858	119	47,24	8	31,8
Ordu	283654	112	39,56	19	67,1
Rize	159541	56	35,10	7	43,8
Samsun	337817	128	37,89	16	47,3
Seyhan	358557	94	26,21	17	47,4
Siirt	131198	44	33,53	5	38,1
Sinop	185613	145	78,12	12	64,6
Sivas	432996	176	40,64	18	41,5
Tekirdağ	194252	33	16,99	3	15,4
Tokat	309863	120	38,73	9	29,0
Trabzon	360679	126	34,93	12	33,2
Tunceli	107100	15	14,00	1	9,3
Urfa	229614	198	86,23	11	47,9
Van	96479	30	31,10	2	20,7
Yozgat	261821	84	32,08	2	7,6
Zonguldak	322108	94	29,18	4	12,4

Si l'on compare les taux d'homicides commis par les enfants et par tous les criminels, donc en grande partie par les adultes, on peut arriver à certaines conclusions :

a) Rapport entre les homicides des adultes et ceux des enfants.

Il y a des départements où les enfants commettent l'homicide moins que les adultes. Ces départements sont, dans la région sud-est : Urfa, Elaziğ, Mardin, Muş, Bitlis ; dans la région centre : Amasya, Kirşehir, Konya ; dans la région ouest : Kütahya, Manisa, İzmir, et enfin dans la région nord-ouest : Izmit et Bursa. Ajoutons que l'écart entre les taux est spécialement grand à Elaziğ, à Kirşehir, à Muş et à Urfa. Il résulte de cette constatation que dans tous ces départements les homicides sont commis plutôt par les adultes. Inversement, il y a aussi des départements où les

enfants commettent l'homicide plus que les adultes. Ces départements sont, dans la région sud : Antalya, Seyhan, Gaziantep, Maraş; dans la région nord, Ordu. L'écart est spécialement grand à Gaziantep et à Maraş. Il est permis de penser que dans tous ces départements les adultes font commettre l'homicide à des enfants.

Dans d'autres départements les taux sont à peu près égaux. Donc, les enfants et les adultes commettent l'homicide dans les mêmes proportions.

b) Répartition des homicides d'après les départements.

Nous voyons que dans certains départements les gens commettent peu d'homicides. Ces départements sont, dans la région nord-est : Çoruh, Gümüşhane, Kars, Erzurum, Bingöl, Ağrı, Erzincan, Tunceli ; dans la région nord-est : İstanbul, Edirne, Kırklareli, Tekirdağ, Çanakkale ; dans la région nord : Zonguldak ; dans la région sud : Hatay et Seyhan ; enfin, dans la région sud-est, Hakkari.

Inversement, il y a des départements où le taux d'homicide est très élevé par rapport à la population. Ces départements sont, dans la région sud, Urfa, dans la région est, Elaziğ et Muş ; dans le centre, Kırşehir ; dans le nord, Sinop.

2) Densité de la population.

On sait que la Turquie est un pays dont la densité moyenne (d'après le recensement de 1935). Les chiffres les plus élevés se rencontrent à İstanbul (159) et à Trabzon (78). Dans d'autres départements la densité tombe au-dessous de 50.

Voici le tableau qui représente la densité de chaque département et le taux d'homicides y commis :

Départements	Densité de la population	Taux d'homicide par 100.000 habitants
Afyonkarahisar	24	54,14
Ağrı	9	29,05
Amasya	23	44,49
Ankara	18	51,47
Antalya	12	36,27
Aydın	34	43,28

Départements	Densité de la population	Taux d'homicide par 100.000 habitants
Balikesir	34	36,88
Bilecik	26	32,98
Bingöl	7	28,98
Bitlis	11	36,06
Bolu	22	47,17
Burdur	14	49,37
Bursa	33	43,70
Çanakkale	25	20,55
Çankiri	20	33,22
Çoruh	18	26,52
Çorum	25	43,13
Denizli	27	51,42
Diyarbakir	15	54,85
Edirne	24	21,64
Elazığ	18	68,32
Erzincan	13	14,52
Erzurum	13	17,80
Eskişehir	14	31,65
Gaziantep	24	39,84
Giresun	40	41,51
Gümüşhane	16	23,97
Hakkari	2	27,33
Hatay	43	20,64
Içel	16	23,57
Isparta	20	34,24
Istanbul	159	16,86
Izmir	48	39,81
Izmit	40	40,56
Kars	18	18,00
Kastamonu	25	57,89
Kayseri	21	33,49
Kirklareli	31	22,00
Kirşehir	16	76,35
Konya	12	52,15
Kütahya	24	42,85
Malatya	20	45,14

Départements	Densité de la population	Taux d'homicide par 100.000 habitants
Manisa	31	42,56
Maraş	17	44,47
Mardin	18	54,59
Muğla	15	37,60
Muş	8	86,38
Niğde	16	47,24
Ordu	47	39,56
Rize	45	35,10
Samsun	37	37,89
Seyhan	19	26,21
Siirt	12	33,53
Sinop	35	78,12
Sivas	16	40,64
Tekirdağ	33	16,99
Tokat	30	38,73
Trabzon	78	34,93
Tunceli	14	14,00
Urfa	14	86,23
Van	5	31,10
Yozgat	19	32,08
Zonguldak	42	29,18

Nous tirons du tableau ci-dessus les conclusions suivantes :

- a) dans les régions où la population est trop dense, le taux d'homicide est faible ;
- b) là où le taux d'homicide est élevé, la population est peu dense ;
- c) là où le taux d'homicide est moyen, la densité de la population aussi est moyenne. En général, le taux d'homicide est sensiblement supérieur par rapport à la densité de la population. Par contre, il y a des départements qui font exception à cette règle. On peut compter parmi ceux-ci : Zonguldak, Rize, Ordu, Izmir et Hatay, tous situés au bord de la mer ;
- d) la densité de la population n'influence pas d'une manière spéciale l'homicide. On ne peut pas dire si elle a une in-

fluence sur d'autres crimes, puisqu'on n'a pas encore étudié ce problème. Toutefois, on pourrait penser que le taux de crimes contre la propriété est fonction de la densité de la population.

3) Genre de localité.

Des recherches ont été entreprises en Turquie pour mettre en évidence l'influence des milieux urbain et rural sur la criminalité générale, sur la criminalité infantile et sur les homicides.

Reproduisons le tableau ci-dessous montrant les infractions commises dans les villes et dans les campagnes.

Criminalité générale des hommes

<u>Années de condamnation</u>	<u>Total</u>	<u>Infractions commises dans les villes</u>		<u>Infractions commises dans les villages</u>	
1935	49380	24152	50%	25228	50%
1936	72591	39237	54%	33354	46%
1937	76687	41920	56%	34767	44%
1938	73465	35535	49%	38430	51%
1939	84929	38833	45%	46096	55%
1940	87565	38200	44%	49365	56%
1941	83081	37147	45%	45934	55%
1942	85129	42575	50%	42554	50%
1935-42	612827	297099	48%	415728	52%

Criminalité générale des femmes

<u>Années de condamnation</u>	<u>Total</u>	<u>Infractions commises dans les villes</u>		<u>Infractions commises dans les villages</u>	
1936	4203	2235	53%	1968	47%
1936	6792	3822	56%	2970	44%
1937	8329	5049	61%	3280	39%
1938	7677	3586	57%	4091	43%
1939	9128	4357	51%	4770	49%
1940	9001	4401	49%	4600	51%
1941	9195	4672	52%	4523	48%
1942	9748	5038	52%	4710	48%
1935-42	64073	33161	52%	30912	48%

Voici un autre tableau qui donne une idée sur la gravité des infractions commises suivant le genre de localité.

Criminalité générale

Années de condamnation par jugement du tribunal de paix (contraventions et certains délits peu graves)	Infractions commises dans les villes			
	par les hommes		par les femmes	
1935	17357	52%	1517	60%
1936	29184	59%	2908	64%
1937	28885	60%	3564	68%
1938	23194	53%	2516	51%
1939	27699	50%	3258	51%
1940	25906	44%	3280	51%
1941	22893	44%	3424	52%
1942	20259	45%	3553	54%
1935-42	195377	50%	24020	56%

L'enquête faite sur 974 enfants se trouvant dans les prisons nous a fourni les chiffres suivants :

Genre d'infractions	En ville	à la campagne	Inconnu
Homicide	76	423	1
Coups et blessures	10	51	0
Homicide et coups et blessures involontaires	0		
Total des crimes contre la personne	<u>86</u>	<u>479</u>	<u>1</u>
Vol	58	49	2
Rapine	12	11	0
Abus de confiance	1	0	0
Total des crimes contre le patrimoine	<u>71</u>	<u>60</u>	<u>2</u>

Genre d'infractions	En ville	à la campagne	inconnu
Viol	34	107	1
Attentat à la pudeur	2	1	1
Enlèvement	1	39	1
Adultère	1	0	0
Total des crimes sexuels	43	147	2

Enfin, nous empruntons les chiffres suivants à la statistique criminologique sur 6386 condamnés pour homicide.

Homicides commis aux chefs-lieux de département	550	9%
Homicides commis aux chefs-lieux d'arrondissement	628	10%
Homicides commis aux chefs-lieux de communes	599	9%
Homicides commis aux villages	4609	72%

Les conclusions à tirer des tableaux ci-dessus sont les suivantes:

a) L'influence criminogène de la ville est assez grande en Turquie. Le fait que le nombre d'infractions commises dans les villes et le nombre de celles commises dans les campagnes sont presque égaux ne doit pas nous tromper. La grande majorité de la population turque est rurale. En effet, d'après le recensement de 1945, 75% de la population (77% d'après le recensement de 1935) habitent dans les villages. Donc, malgré l'égalité dans le nombre, le taux de la criminalité par rapport à la population est 3,5 fois plus élevé dans les milieux citadins que dans les milieux ruraux.

b) L'influence de la ville et celle de la campagne diffèrent suivant la nature des infractions. Pour certains crimes le coefficient de corrélation dans le milieu urbain est plus fort que celui du milieu rural. Ceci est d'ailleurs démontré par l'enquête sur les enfants criminels se trouvant dans les prisons. Le fait que les enfants commettent 5,5 fois de plus les crimes contre la personne et 7,5 fois de plus l'enlèvement dans la campagne que dans la ville et que par rapport à la population le taux de la criminalité infantile urbaine est presque deux fois (1,8) plus élevé pour l'homicide et un peu plus (2,2) pour l'enlèvement est la preuve que l'influence de la campagne joue un rôle considérable sur ces crimes. Par contre, puisque les habitants des villes

ne constituent qu'un quart de toute la population, le taux de la criminalité pour les crimes contre le patrimoine est 3,5 fois plus élevé dans les villes que dans les campagnes.

Cette conclusion démontre qu'il convient de rechercher les facteurs, non plus de la criminalité générale, mais des crimes déterminés.

c) L'influence de la campagne est assez grande sur les homicides. En effet, les homicides commis dans les villages sont le quadruple de ceux commis dans les villes. Si l'on tient compte de la population respective des villes et des villages, on constate que le taux de la criminalité pour homicide est 1,3 fois plus élevé à la campagne qu'à la ville. Nous venons de voir que la proportion est plus élevée (1,8) lorsqu'il s'agit d'homicides commis par les enfants.

Ces conclusions sont confirmées par le fait que d'autres facteurs sociaux, comme l'analphabétisme et les moeurs ont de forts coefficients de corrélation dans la criminalité rurale turque.

4) *Changement de milieu.*

La statistique criminologique sur 6386 condamnés pour homicide nous fournit les chiffres suivants :

Ceux qui ont commis l'homicide au lieu de leur naissance	4632	72,6%
Ceux qui ont commis l'homicide dans leur département d'origine	1073	16,8%
Ceux qui ont commis l'homicide en dehors de leur département d'origine	681	10,6%
Total	6386	100 %
Ceux qui résident au même endroit	5489	86 %
Ceux qui ont quitté le milieu de leur naissance	897	14 %
Total	6386	100 %

Pour la comparaison, nous donnons les chiffres respectifs de la population turque (recensement de 1935).

Personnes habitant l'arrondissement d'origine	13623051	98,7%
Personnes habitant un autre arrondissement que celui d'origine	425936	2,8%
Personnes habitant un autre département	1146304	7,5%
Total des personnes nées en Turquie	15195291	100 %

La comparaison de ces tableaux présente des difficultés. En effet, le rapport entre le lieu de l'homicide et le lieu de résidence n'est pas étudié. Toutefois, il paraît possible de partir de l'idée que les homicides se commettent en général là où habitent ou, du moins là où résident leurs auteurs. Dans ce cas, on pourrait accepter que ceux qui ont quitté le lieu de leur naissance (14%) sont ceux qui ont commis l'homicide en dehors de leurs départements d'origine (10,6%) et pour une autre partie ceux qui l'ont commis dans le département d'origine, mais en dehors du lieu où ils sont nés. De même, nous devons accepter dans la statistique de la population ceux qui habitent dans un autre arrondissement de leurs départements d'origine et ceux qui habitent dans un autre département comme ayant quitté leurs lieux de naissance. Une comparaison faite dans ces conditions nous conduit à la conclusion que le taux d'homicide parmi ceux qui ont quitté le lieu de leur naissance est 1,4 fois plus élevé que le taux d'homicide parmi ceux qui résident là où ils sont nés. Il en résulte donc qu'il existe un lien manifeste entre le changement de milieu et les homicides. Ajoutons toutefois qu'il n'est pas facile de trouver le coefficient de corrélation du changement de milieu, celui-ci étant un facteur difficile à isoler. Les facteurs qui entrent en jeu dans ce domaine sont trop nombreux pour pouvoir être ramenés à quelques formules simples.

5) *Analphabetisme.*

L'influence de l'analphabetisme est étudiée en Turquie de différents points de vue.

A. — Chez les femmes.

Une enquête dans une prison pour femmes a donné les résultats suivants :

Femmes criminelles	chiffres absolus	%
Illétrées	97	83,6
Sachant lire et écrire	9	8
Ayant suivi une année d'école	3	2,6
Ecole primaire de village	2	2,6
Ecole primaire	3	2,6
Ecole secondaire	3	2,6
Total	<u>116</u>	<u>100</u>

Voici les chiffres (recensement de 1935), à titre de comparaison :

Femmes de plus de 16 ans lettrées	396314	8,1%
Femmes de plus de 16 ans illétrées	4607888	91,9%
Total	<u>4904202</u>	<u>100 %</u>

B. — Chez les enfants

L'enquête criminologique sur 974 enfants nous a fourni les données suivantes :

Enfants criminels lettrés	432	44,4%
Enfants criminels illétrés	542	55,6%
Total	<u>974</u>	<u>100 %</u>

Et toujours, à titre de comparaison, les chiffres relatifs à la population correspondante (recensement de 1935) :

Population enfantine (de 12 à 18 ans) :		
Lettrés	618621	34,8%
Illétrés	1162860	65,2%
Total	<u>1781481</u>	<u>100 %</u>

C. — Chez les homicides.

Voici le tableau montrant le lien qui existe entre l'analphabétisme et les homicides :

Condamnés pour homicide :		
Lettrés	1448	22,7%
Illétrés	4938	77,3%
Total	<u>6386</u>	<u>100 %</u>

Quant aux chiffres de la population correspondante (recensement de 1935), voici le tableau :

Population masculine (plus de 16 ans) :		
Lettrés	1333803	31,2%
Illétrés	2951809	68,8%
Total	4285612	100 %

Les conclusions à tirer de ces tableaux sont les suivants :

a) L'analphabétisme n'est pas un facteur de la criminalité générale féminine, puisque le taux est 2,25 fois plus faible chez les femmes illétrées.

b) L'analphabétisme n'est pas aussi un facteur de la criminalité générale infantile, car on constate que chez les enfants illétrés le taux de la criminalité est 1,5 fois plus faible.

c) L'analphabétisme pourrait bien être un facteur dans certains crimes commis par les femmes et par les enfants. Nous n'avons pas de statistique sur ce point.

d) L'analphabétisme est un facteur criminogène dans les homicides puisque les illétrés commettent l'homicide 1,5 fois de plus que les lettrés.

6. — *Etat des moeurs.*

Les travaux entrepris dans le but de mettre en évidence les facteurs sociaux de la criminalité turque ont permis d'étudier l'influence criminogène de l'état des moeurs sur les crimes contre la personne.

a) En Turquie, surtout dans les villages, le sentiment d'honneur est très poussé. La grande majorité de la population turque a son point d'honneur spécial. L'homme de la rue ou plutôt l'homme de l'acampagne, se sent blessé dans son honneur si quelqu'un parle d'une manière peu correcte de ses proches et surtout de sa femme, de sa mère et de ses soeurs. Son point d'honneur est de ne pas vivre sans honneur, c'est-à-dire avec l'honneur entâché. Il est persuadé, sous l'influence des préjugés sociaux, qu'une telle tâche doit être effacée par le sang. L'enquête criminologique sur

les homicides a établi que sur 6386 condamnés, 419 avaient commis leurs crimes pour préserver leur honneur. Ce sont plutôt les homicides commis pour préserver leur propre liberté sexuelle. Ceux commis, au nom de l'honneur dans le sens particulier, se trouvent classés parmi d'autres, sous les rubriques, par exemple, de drames passionnels (1165), de disputes (405), de coups, insultes et calomnies (270). Une enquête privée sur les enfants condamnés pour homicides a confirmé l'influence du point d'honneur, car 10 enfants sur 60, avaient commis leurs crimes pour sauver l'honneur de leur famille.

b) Une partie de la population turque considère la vengeance comme normale, au point qu'un directeur d'une maison d'éducation surveillée s'est plaint de la difficulté de faire comprendre aux enfants le mal qu'ils avaient fait. La vendetta, cette survivance des temps primitifs est encore pratiquée, bien que de plus en plus rarement dans certaines régions. Cet état d'inimitié entre les familles occupe encore aujourd'hui les autorités turques. La loi de 1908 établissait des commissions de pacification. La loi de 1937 prévoit des mesures sévères, comme la transportation forcée, contre les membres des familles en querelle. Il paraît que cette loi ne s'applique que très rarement et que ses applications ne donnent pas de résultats satisfaisants.

L'enquête sur 6185 condamnés pour homicide a établi que 419 condamnés avaient agi pour ce motif. Nous savons aussi, grâce à une enquête privée sur 60 enfants condamnés pour homicide, que 12 ont commis leurs crimes dans le but de se venger.

c) On pourrait compter parmi les moeurs criminogènes l'usage, fréquent dans certaines régions, de l'enlèvement. Cet usage est une conséquence de la coutume qui oblige les hommes à donner une forte somme à leur futur beau-père. Dans certains départements, les cérémonies de mariage se font comme s'il s'agissait d'un enlèvement. Il y a des régions où les femmes tirent vanité du fait que leur mariage est précédé d'enlèvement, et les hommes de faire la détention pour l'enlèvement de leur bien-aimée.

Il résulte de tout ceci que l'enlèvement est considéré par ces gens comme un fait tout à fait normal. Mais la famille de l'enlevée ne voit pas la chose de cet oeil et la considère comme une offense à son honneur et des homicides s'ensuivent.

Il est établi que 262 cas d'homicide sur 6285 provenaient d'enlèvements.

d) L'esprit de vantardisme, soutenu et encouragé par l'opinion publique de certaines localités et régions, surtout rurales, est une des causes de la criminalité en général et de l'homicide en particulier. La poltronnerie est vue par ces milieux de mauvais œil ! par contre l'intrépidité, même si elle implique l'homicide, est estimée. Les hommes se croient donc obligés de se vanter et ceci les emmène souvent jusqu'au crime.

La statistique criminologique montre 33 cas d'homicide, sur 6185, dus à l'esprit de vantardisme. Il faudrait y ajouter ceux qui ont pour motifs la dispute (405), les coups, les insultes et les calomnies (270) et une partie des drames passionnels (1203).

§ V. — L'EXAMEN CRITIQUE DES RESULTATS ET LES SUGGESTIONS POUR LES RECHERCHES ULTERIEURES CONCERNANT LE DOMAINE D'APPLICATION.

a) Les recherches jusqu'à maintenant entreprises visent plutôt la mise en évidence des facteurs criminogènes génériques. Les recherches ultérieures devraient s'orienter vers les facteurs spécifiques des crimes déterminés. Car un phénomène social peut bien être le facteur d'un tel crime et ne pas l'être d'un autre ; c'est le cas pour l'analphabétisme.

b) La recherche des facteurs criminogènes exige l'établissement de corrélations entre les phénomènes sociaux et le crime déterminé, et ceci exige de son côté des données aussi abondantes que possible relatives soit aux criminels, soit aux groupes de contrôle. Les recherches ultérieures devraient y attacher une importance toute spéciale.

c) Même si l'on établissait des corrélations entre un crime d'une part et des phénomènes sociaux d'autre part, cela ne suffirait pas car l'existence d'une corrélation n'implique pas forcément un lien de causalité. Les variations parallèles peuvent s'expliquer par leur commun rattachement à une cause lointaine. Comme il s'agit de rechercher les facteurs, c'est-à-dire les causes de la crimi-

nalité, il faudrait donc remonter à des causes chaque fois qu'il est établi qu'un lien de causalité n'existe pas entre le crime et le phénomène étudié. Ajoutons que la recherche du lien de causalité exigera l'isolement d'autres facteurs, surtout individuels, dans chaque cas concret.

d) On devrait admettre que les facteurs n'ont pas de valeurs criminogènes égales. Les uns influencent directement, les autres indirectement. Les facteurs sociaux sont ceux qui exercent leur influence d'une façon indirecte. Car le crime, avant d'être un fait social, est un fait humain. C'est l'homme qui le commet et tous les facteurs touchant l'homme, c'est-à-dire les facteurs individuels, sont les facteurs criminogènes directs.

e) Toutefois, la prédominance ne devrait pas être accordée à un seul facteur, c'est-à-dire à une seule cause, ni à des facteurs sociaux ou individuels seuls. Le crime est le produit de l'ensemble de tous ces facteurs. Chaque facteur joue son rôle.

NOTE — Ajouter à la fin de la ligne 22 à la page 59 après les mots "densité moyenne" : "de la population est peu élevée, soit 21 personnes par km²".